



HAL
open science

Non-intégration et migrations temporaires dans les monarchies du Golfe: précurseur ou survivance dans le contexte de mondialisation?

Claire Beaugrand

► **To cite this version:**

Claire Beaugrand. Non-intégration et migrations temporaires dans les monarchies du Golfe: précurseur ou survivance dans le contexte de mondialisation?. Un monde politique en mouvement : Enjeux politiques et migrations Colloque du réseau des IFRE, Jan 2010, Paris, France. halshs-00512238

HAL Id: halshs-00512238

<https://shs.hal.science/halshs-00512238>

Submitted on 28 Aug 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Non-intégration et migrations temporaires
dans les monarchies du Golfe:
précurseur ou survivance dans le contexte de mondialisation?**

Claire BEAUGRAND¹

En avril 2007, dans un article publié par le quotidien anglophone koweïtien, *Arab Times*, le ministre koweïtien du Travail et des Affaires Sociales indiquait que le terme d'immigrant ne saurait être employé dans la législation émanant de son ministère, lui préférant celui, plus approprié, d'expatrié et niant, par cet acte performatif, la réalité et la possibilité d'une implantation à long terme des travailleurs étrangers résidant dans l'Emirat². Pour quiconque familier des politiques d'immigration, cette attitude de déni n'est pas foncièrement singulière : elle ne va pas sans rappeler par exemple l'insistance avec laquelle les responsables politiques allemands ont réitéré jusqu'en 1998 que 'l'Allemagne n'était pas un pays d'immigration'(Castles and Miller 1998: 284; Castles 2006: 743).

L'idée n'est pas nouvelle d'importer une *force de travail* pour répondre aux besoins de croissance économique, sans importer des *personnes* dont la présence affecte nécessairement les équilibres sociaux, à commencer par l'homogénéité culturelle de la population d'accueil et l'allocation des ressources de l'état-providence en matière de santé, d'éducation ou d'urbanisme pour ne citer que les exemples les plus

¹ Doctorante en Relations Internationales, London School of Economics and Political Science.

² Article d'*Arab Times* daté du 5 avril 2007 "Immigration alien, present labour law shields expats"; 'Changes to destabilize country"', www.arabtimesonline.com.

flagrants. Mis en place pour la première fois aux Etats-Unis en 1942 avec le programme Bracero d'import de main d'œuvre mexicaine dans le domaine agricole, le recrutement d'une main d'œuvre étrangère sur la base de contrats à durée limitée s'est généralisé dans l'Europe de l'Ouest après la Seconde Guerre Mondiale. Le principe consiste à importer, de façon sans cesse renouvelée, une main d'œuvre non seulement bon marché mais aux droits et revendications limités, privée de sa dimension familiale, de sorte qu'elle ne fait pas ou peu usage de l'infrastructure sociale du pays. Cette logique présente de tels avantages économiques qu'il n'est pas insensé d'interpréter, dans les pays, tels les Etats-Unis, qui se disent terre d'immigration, le recours systématique, car structurel, aux travailleurs immigrés clandestins comme une version détournée ou 'profil bas'³ de ce refus d'implantation des étrangers.

Pourtant, qu'elles soient assumées ou non, les politiques d'import *temporaire* de main d'œuvre immigrée se sont inlassablement soldées par un échec : *in fine* les barrières de l'intégration des personnes ont toujours cédé pour faire place à une implantation durable des populations immigrées, qui étaient venues initialement répondre à une carence ponctuelle de main d'œuvre. En Europe de l'Ouest, l'échec des buts proclamés des politiques d'importation temporaire de main d'œuvre a ainsi conduit, dans la seconde moitié du vingtième siècle, à la formation de nouvelles communautés ethniques au sein des populations nationales, les entreprises préférant renouveler les contrats de leurs employés à mesure qu'ils prenaient de l'ancienneté ; pour le dire autrement, 'les migrants temporaires des années 1950-1960, sont devenus les résidents permanents des décennies 1970-80' (Massey 1998:134). La prise de

³ Ce que Castles (2006 : 760) appelle 'la grande hypocrisie des politiques modernes d'immigration', et qui consiste à dénier aux travailleurs immigrés clandestins dont on fait un usage systématique les mêmes droits fondamentaux que l'on s'acharne à proclamer et à faire inscrire dans les conventions de droits de l'homme et autres chartes relatives au traitement de la main d'œuvre immigrée.

conscience de cet état de fait, produit de l'octroi progressif du droit au regroupement familial combiné au problème d'endiguement d'une immigration illégale rampante, mena à l'arrêt brutal des programmes de *Gastarbeiter* en République Fédérale d'Allemagne en 1973, bientôt suivie par l'ensemble des autres gouvernements ouest-européens en 1974 (Castles 1986).

1974, c'est aussi l'année où, alors que les prix du pétrole s'enflamment en riposte à la guerre israélo-arabe d'Octobre 1973, les pays du Golfe s'essayent à des politiques de recrutement temporaire de main d'œuvre d'origine asiatique, marquant une nette rupture avec leur pratique de recrutement privilégié de travailleurs arabes éventuellement sur une plus longue période (Kapiszewski 2006). Au regard de leur relative longévité, ces nouvelles politiques migratoires semblent avoir tiré certaines leçons des expériences précédentes : expliquer la pérennité du système golfien de migration et évaluer sa durabilité, tels sont les buts de cet article, qui utilisera principalement mais non exclusivement le cas du Koweït⁴.

Ayant poussé la logique des programmes de *guestworkers* à l'extrême, les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG : Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar et Oman) comptent aujourd'hui avec Singapour et Hong Kong (Ruhs and Martin 2008:257) parmi les pays où les perspectives d'intégration et d'implantation permanente des travailleurs étrangers sont les plus faibles. Résultat de politiques délibérées visant à la *non-intégration* des populations immigrées par leur ségrégation et leur rotation, il ne fait mystère pour personne aujourd'hui que dans certains pays du CCG la présence étrangère l'emporte en nombre sur la population

⁴ Premier émirat indépendant en 1961, Koweït est aussi le mieux documenté, du fait de l'existence d'un parlement prévu par le Constitution de 1962 et celui dont la politique migratoire a été la plus influencée par l'idéologie intégratrice du nationalisme arabe – de sorte que son expérience pionnière a bénéficié aux autres états-cités du Golfe, dont le décollage économique et l'indépendance sont plus tardifs.

nationale au point que ce fait déroutant est devenu l'image d'Épinal des sociétés golfiennes présentées comme 'une minorité de nationaux servie par une majorité d'étrangers'. En 2005, d'après l'UNDP⁵, les pourcentages d'étrangers au sein de la population des pays du CCG étaient les suivants: 80,5% au Qatar, 70% aux Emirats Arabes Unis (EAU), 69,2% au Koweït, et de 25,5% en Oman et 26,8% en Arabie Saoudite à 38,2% au Bahreïn. Ces pourcentages sont encore plus déséquilibrés si l'on regarde la proportion d'étrangers au sein de la population active, et atteignent des ratios de 90-10% si l'on se concentre sur la composition des employés du secteur privé.

I. Survivance

Dans un système d'états-nations où la norme est de plus en plus à la reconnaissance sous une forme ou une autre du multiculturalisme, ces pays ont pu apparaître comme des *survivances* de sociétés inégalitaires sur le modèle des sociétés coloniales : ainsi Anh Nga Longva (1997) interprète-t-elle le fonctionnement de la société koweïtienne à la lumière du concept de 'plural society' introduit et théorisé par Furnivall en 1942 pour analyser les sociétés coloniales d'Asie du Sud Est, où les différentes composantes de la hiérarchie ethnique et sociale ne se rencontraient que lors des transactions opérées sur le 'marché' dans son sens économique. En outre, l'autoritarisme des régimes monarchiques du Golfe a joué le rôle de démultiplicateur du nombre de travailleurs étrangers. Etablissant une corrélation entre le nombre de travailleurs immigrés peu qualifiés accueillis dans un pays et les droits qui leur y sont octroyés, Ruhs et Martin (2008:256) situent les pays du Golfe à l'extrémité de leur continuum,

⁵ Human Development Report 2009, A. Human movement: snapshots and trends, <http://hdrstats.undp.org/en/indicators/6.html>

représentant les situations où la quasi-absence de droits permet le recrutement en masse de main d'œuvre non qualifiée.

Dans ces conditions, le succès inattendu du système de rotation de main d'œuvre dans le Golfe a été paradoxalement attribué au fait qu'il apparaissait intenable, comme en sursis : modèle voué à l'échec suivant le précédent des pays occidentaux (Castles 2006:746), il est censé disparaître dès que le processus de démocratisation aura fait son œuvre ou que les dirigeants golfiens finiront par reconnaître la réalité du besoin structurel de leurs économies en apport de main d'œuvre étrangère. Depuis les premiers jours de leur décollage économique en effet, la position officielle des pays du Golfe en matière d'importation de main d'œuvre étrangère n'a pas changé : elle consiste à la considérer comme une phase transitoire de leur développement, permettant de poursuivre une croissance soutenue le temps que la population nationale en plein boom démographique se dote des qualifications nécessaires pour en prendre le relais. En dépit de l'échec flagrant, depuis plus de vingt ans aujourd'hui, des politiques de nationalisation –saoudisation, omanisation etc.- de la main d'œuvre visant à réduire le déséquilibre entre nationaux et étrangers par l'obligation faite au secteur privé d'employer un certain quota de nationaux, cette illusion du caractère temporaire de la présence des travailleurs étrangers n'a cessé d'être entretenue au point de devenir un leitmotiv de la politique économique, de ses plans de développement, et de la presse nationale⁶. De fait, il est légitime, de se demander si le but de ces politiques toujours reconduites malgré leurs résultats plus que décevants, n'est pas autre que celui qu'on leur prête et ne vise pas plutôt à la

⁶ Dans un article du quotidien koweïtien *Awan* daté du 26 décembre 2009, par exemple, les dirigeants de la banque islamique Kuwait Finance House se targuaient du fait que leurs emplois de direction étaient pourvus à 95% par des nationaux –fait partiellement remarquable seulement vu que les postes honorifiques de directeur, vice-directeur et membres du board des banques et entreprises du CCG sont de toutes façons toujours réservés aux nationaux.

justification de la politique de *non-intégration* : car si les immigrants ont vocation à être, tôt ou tard, remplacés par des nationaux, nul besoin n'est de les assimiler.⁷

II. Convergence

Pourtant, malgré la justesse des théories migratoires qui, d'une part, observent que les mouvements temporaires se prolongent inmanquablement en implantation permanente, et qui, d'autre part et du fait de leur dimension normative, démontrent en citant le précédent créé par le mouvement de grève des travailleurs du bâtiment à Doubaï en 2006, la quasi-impossibilité à limiter indéfiniment les droits des travailleurs étrangers, la montée en puissance du discours néolibéral sur la mondialisation qui célèbre la mobilité accrue des personnes et de la main d'œuvre semble avoir opportunément fourni des justifications et insufflé un nouveau souffle à des pratiques durables de ségrégation et de rotation des étrangers qui commençaient à être mises à l'index -et cela au travers de deux phénomènes concomitants.

Tout d'abord, les pays du CCG, les émirats de Doubaï, Abou Dhabi et du Qatar en tête, se sont présentés comme les *champions de la mondialisation*, avec leur position de carrefour et de relais entre les marchés occidentaux et asiatiques : procédant à la libéralisation de leurs secteurs bancaire, financier et de télécommunications notamment, ils ont tâché de s'inscrire comme étape obligée dans les mouvements de *circulation* transcontinentale des élites mondiales –et la littérature est plus qu'abondante sur le sujet (Marchal 2001; Fox, Mourtada-Sabbah et al. 2006). En conséquence, la mobilité croissante de la main d'œuvre qualifiée et l'internationalisation des carrières semblent avoir fait passer au second plan la

⁷ Je dois cette précieuse remarque à John Chalcraft, London School of Economics.

question de la non-intégration, et ce bien qu'elle affecte travailleurs hautement et faiblement qualifiés de façon diamétralement opposée.

Un second phénomène de convergence est apparu en ce qui concerne le recrutement de la main d'œuvre non-qualifiée : le pilier de la politique d'immigration des pays du CCG depuis les années 1980, à savoir la rotation de main d'œuvre employée pour une durée limitée semble avoir également gagné en acceptabilité avec le retour en force, après une suspension de trente ans, des programmes de *guestworkers* en Europe dont l'objectif est de remplacer 'les programmes exploités [ou abusifs] de travailleurs immigrés par des systèmes de migrations circulaires volontaires, profitables à toutes les parties' [traduction de l'auteur] (Castles 2006: 748) et même la mise à l'essai par certains pays développés, comme l'Espagne, de 'programmes de retour volontaire' des immigrants légaux.

En outre, ce ne sont pas les principes mais les excès des systèmes de migration de travail temporaire, dont les failles sont exploitées par les moins scrupuleux, qui font l'objet des grèves et mouvements de protestation des travailleurs étrangers dans le Golfe. Que ce soient les revendications des employés de l'entreprise de nettoyage koweïtienne Tanzifco en 2005, ou celles des employés du BTP à Doubaï un an plus tard, toutes constituent des actions de dernier recours contre l'arriéré de paiement de leurs salaires, en violation des clauses de leurs contrats –et non pas contre le principe de ségrégation, ni le principe inégalitaire, justifiés par le mariage de complaisance entre les fondations peu démocratiques des régimes golfiens et le principe de souveraineté territoriale. De même en va-t-il pour les condamnations annuelles, par le Secrétariat d'Etat américain, des états du Golfe pour leur incapacité et/ou leur manque de volonté à éradiquer les réseaux de trafics de personnes, dérive la plus

grossière des politiques de recrutement massif de main d'œuvre étrangère peu qualifiée⁸.

Puisque le principe de migrations circulaires ne fait pas problème en soi au point d'être dans l'air du temps, la question se pose de savoir : si, dans le contexte de mobilité accrue, la tendance est désormais à des migrations plus courtes des moins qualifiés vus comme vecteurs de développement durable, une rotation des élites, et une intégration sélective de certains immigrés triés sur le volet⁹, assiste-t-on à une relative convergence qui minimiserait la singularité du modèle golfien de *non-intégration* et le rendrait pionnier dans sa logique de déterritorialisation des expériences de travail?

Si l'on est tenté de prime abord de répondre par la négative tant les situations sont variées et la comparaison induite, la question invite surtout à s'interroger, après avoir mis au jour les mécanismes qui ont été mis en place au fil des années 1970 et 80 pour assurer l'absence d'intégration et la rotation des étrangers dans les pays du GCC, sur l'effet de trompe l'œil que le discours harmonisateur de la mondialisation a eu sur la justification et la rationalisation d'un modèle résultant de politiques le plus souvent court-termistes en termes économiques ainsi que sur les conditions de son évolution -plus que sur sa viabilité qui ne semble devoir être remise en cause qu'à long terme.

III. Divergence

L'histoire des migrations vers le Golfe est relativement bien documentée (Secombe 1985) notamment par trois spécialistes des migrations, Birks and Sinclair qui ont

⁸ www.state.gov/g/tip

⁹ Jacqui Smith, conférence 'Shared Protection, Shared Values : Next Steps on Migration', à la London School of Economics, 5 décembre 2007. Podcast: www.lse.ac.uk

mené en 1977-78 une enquête sur les migrations économiques dans le cadre d'un programme de la Banque Mondiale (Birks, Seccombe et al. 1988) et Ian Seccombe qui a écrit abondamment sur le sujet en le réinscrivant dans sa perspective historique (Seccombe 1983; Seccombe and Lawless 1986). Il s'agit moins ici de retracer l'histoire de ces migrations que de mettre au jour les raisons ayant conduit à l'adoption d'un système de recrutement temporaire strict.

Tous les analystes de la région ont noté, chiffres à l'appui, la rupture qui s'opère au tournant des années 1980 dans la composition par origine du recrutement des travailleurs immigrés (Russell 1990; Abella 1995; Kapiszewski 2006) : alors que jusque là, la majorité de la population étrangère provenait des pays arabes, Egypte, Yémen et Palestine/Jordanie en tête, ce sont désormais les ressortissants du subcontinent indien et de l'Asie du Sud Est (Corée du Sud, Thaïlande, Philippines, Indonésie) qui constituent le groupe d'expatriés le plus nombreux. L'origine plus lointaine de ces migrants, ne partageant ni la langue ni la culture arabes, réduit d'autant la probabilité de leur implantation durable. En effet, si la ségrégation, découlant de droits socio-économiques différenciés sur la base de la nationalité ainsi que du blocage *de facto* des voies de naturalisation en dépit des lois sur la Nationalité les prévoyant, était un état de fait, elle n'avait pas empêché l'intégration des communautés arabes de se produire assez naturellement dans de nombreux domaines autres que la citoyenneté et les droits politiques (Russell 1990). La raison la plus communément avancée pour expliquer l'orientation de la politique migratoire vers un recrutement asiatique sur la base de contrats temporaires est la menace sécuritaire qu'auraient fait peser sur les régimes monarchiques les ressortissants arabes plus politisés que leurs frères du Golfe. Certes, l'éloignement de toute

possibilité de naturalisation de droit pour les migrants arabes¹⁰ avait constitué une victoire sur les nationalistes arabes pour les gouvernements du Golfe soucieux de préserver la loyauté de leurs ressortissants, déjà bénéficiaires de généreuses allocations et autres avantages étatiques. Les troubles liés à la promotion d'un islam politique radical chiite allaient montrer les limites de cette approche discriminatoire. C'est en effet à la faveur de la crise sécuritaire mais aussi économique qui touche les monarchies du Golfe durant la décennie 1980, suite à la révolution iranienne¹¹ et à la chute des prix du baril, que les bases de politiques de régulation plus rigide des permis de travail à durée limitée sont jetées. L'exemple donné par les entreprises sud-coréennes opérant une politique de projet clé-en-main fournissant depuis la Corée la main d'œuvre nécessaire au projet pour la seule durée de sa réalisation, semble avoir fait école.

Le Koweït des années 1980 fournit un cas particulièrement éclairant pour rendre compte de ce tournant pris par les politiques d'import de main d'œuvre dans les pays du Golfe : les débats publics traitant de l'immigration qui agitent le pays au plus fort de la récession économique et de la vague d'attentats chiites montrent que ces nouvelles politiques migratoires constituent un compromis entre sécurité et considérations économiques, le système de rotation des travailleurs étrangers permettant de conserver leur nombre élevé en minimisant leur familiarité et leur impact sur le pays. Boghardt (2006: 68; 87; 112) qui étudie la politique de sécurité intérieure du Koweït dans ces années de tourmente note plusieurs faits d'importance. Elle montre d'abord que c'est précisément à ce moment là, en 1982, que le pays se dote de nouveaux systèmes de gestion des données individuelles qui permettent l'établissement de

¹⁰ du fait des exigences toujours renouvelées en termes d'années de résidence dans le pays notamment (de 8 à 15 ans pour les ressortissants de pays arabes au Koweït, par exemple), de la limitation du nombre annuel de naturalisations (à 50 par an) et surtout du caractère discrétionnaire en dernier ressort de la procédure d'octroi de la nationalité.

¹¹ qui se traduit par une vague d'attentats chiites au Koweït, en Arabie Saoudite et au Bahreïn.

cartes d'identité, sur la base desquelles des campagnes publiques d'expulsion des résidents illégaux sont orchestrées. Mais surtout, elle souligne le caractère ostentatoire de ces campagnes qui font qu'elles n'ont qu'un temps : car si elles visent avant tout à répondre aux critiques émises contre l'incapacité de la famille royale à faire face aux attentats venant des réseaux chiites irakien et libanais, elles heurtent également des intérêts économiques puissants. De fait la présence d'étrangers en elle-même, en plus du profit pour leurs employeurs et sponsors (*kafil*) sans lesquels le séjour et la création d'entreprise sont impossibles dans les pays du CCG, est source de revenus pour les nationaux (Asmar 1990): seuls à jouir du droit de propriété immobilière, ces derniers collectent les loyers, seuls à bénéficier de monopoles d'importations et à gérer les réseaux de distribution¹², ils profitent de marges sur la consommation de biens et services par tous les résidents. Le conflit d'intérêt qui éclate au début des années 1980 entre partisans et opposants d'une réduction structurelle de la présence étrangère est illustré par le profond désaccord, en 1984, qui oppose à Koweït, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales au Ministère de l'Intérieur quant au seuil de revenu au dessus duquel le regroupement familial est autorisé : le premier refuse pour les raisons économiques mentionnées ci-dessus la hausse proposée par le second suivant des considérations sécuritaires, visant à réduire le nombre d'immigrants arabes sur le territoire koweïtien.

Dans ces conditions, le recours croissant à une main d'œuvre asiatique détachée des passions et conflits qui animent la région moyen-orientale apparaît comme un compromis acceptable préservant l'avantage du nombre en évitant les contraintes de coût pesant sur l'état fournisseur de biens publics (coûts directement corrélés au degré d'intégration des populations étrangères). Si l'on excepte quelques années de tassement de l'importation de main d'œuvre asiatique du fait de la mauvaise

¹² Ou comme à Koweït, seuls à être actionnaires, de droit, des coopératives de distribution.

conjoncture économique en 1984 particulièrement (Birks, Seccombe et al. 1986; Feiler 1991), elle repart non seulement de plus belle, pour n'être interrompue que par la parenthèse de la seconde guerre du Golfe, mais elle trouve aussi à s'employer dans des secteurs toujours plus diversifiés, de la construction à une large variété de services, et vient de pays où la main d'œuvre est toujours meilleur marché, comme le Bangladesh ou le Sri Lanka (Abella 1995: 422). A la fin de la décennie 1980, à Koweït et *a fortiori* ailleurs, le débat sur le privilège à accorder aux frères arabes en matière d'immigration est clos, il sera définitivement enterré avec l'invasion du Koweït par Saddam Hussein qui se targuait de sa politique de porte ouverte aux immigrants arabes¹³ (Roussillon 1985). Privés du support idéologique que constituait le nationalisme arabe, les migrants arabes n'ont à l'heure actuelle aucune légitimité sur laquelle fonder des revendications d'intégration politique ou économique de sorte qu'elles cultivent, pour la plupart, leurs liens transnationaux¹⁴; le principe de hiérarchisation sociale sur la base de la nationalité, qui n'est autre que le reflet des inégalités irréductibles qui existent à l'échelle mondiale et que le discours hégémonique sur la mondialisation a paradoxalement banalisé, est désormais largement accepté.

Ici, la théorie des systèmes migratoires qui prend en compte l'historique des relations entre pays pour expliquer la formation de réseaux migratoires semble fournir des éléments intéressants pour expliquer le caractère décomplexé avec lequel le CCG appréhende les questions migratoires à l'heure actuelle. Contrairement aux pays européens qui doivent gérer leurs passés coloniaux ou aux Etats-Unis aux relations

¹³ et l'expulsion du CCG des communautés palestiniennes et yéménites, dont les dirigeants avaient eu foi dans la rhétorique pan-arabiste du président irakien.

¹⁴ Les communautés iraniennes ou indiennes, dont l'implantation principalement dans les pays du sud du Golfe (EAU, Bahreïn, Oman) date de l'ère du pétrole, et qui elles n'ont jamais bénéficié de justifications idéologiques pour revendiquer des mesures d'intégration ont, quant à elles, toujours conservé la sécurité de ces liens transnationaux.

tourmentées avec son voisin du sud, la logique migratoire est dans le Golfe libérée, sinon de considérations religieuses, en tout cas de toute considération idéologique ou altruiste pour suivre une logique purement économique : il est en effet important de souligner le fait peu noté qu'au fur et à mesure du temps et du développement des pays asiatiques l'origine du recrutement s'est portée vers des destinations toujours *meilleur marché*¹⁵ pour les emplois non-qualifiés qui représentent la vaste majorité des emplois occupés par des étrangers. Le bas prix de cette main d'œuvre non-qualifiée s'accompagne selon les prémisses de l'économie libérale d'un niveau minimal de compétences, y compris linguistiques, dont les carences sont structurellement compensées par l'effet de nombre notamment dans le domaine des emplois domestiques et les plus bas échelons des emplois de service (construction, restauration etc.)¹⁶, -effet de nombre lui-même encouragé par les prix bas du marché¹⁷. L'exemple anecdotique mais tout à fait emblématique de cette alliance entre faible productivité et rotation rapide est sans doute fourni par l'insatisfaction récurrente d'une amie koweïtienne qui s'impatiente devant les divers malentendus avec ses domestiques, et voit en leur renouvellement rapide une chance de trouver finalement et pour le même salaire des employées 'à la hauteur' -quand en réalité tout

¹⁵ sans compter le possible recrutement que l'on ne peut qu'inférer des accords économiques signés en Afrique par le Premier Ministre koweïtien Sheikh Nasser lors de son voyage sur le continent en Juillet 2009.

¹⁶ Voir par exemple les remarques faites par Dadush et Falcao (2009 :5) 'This gap in services productivity results in part from an overreliance on a relatively cheap and abundant stock of unskilled expatriate labor, on which the Gulf countries depend much more than other rich countries, due to their large resource endowment relative to their supply of native labor. Adopting a more efficient ratio of unskilled labor to other inputs in the service sectors that currently employ a high proportion of unskilled workers —for example, construction— would decrease reliance on imported unskilled labor.'

¹⁷ Seul le gouvernement du Bahreïn, parent pauvre du CCG, est parvenu à mettre en place une politique de taxation de la main d'œuvre étrangère dans le secteur privé, dans l'espoir de réduire l'écart de productivité avec les nationaux et par tant leur taux de chômage. Dans l'ensemble des pays du CCG et surtout ceux à plus hauts revenus, le renchérissement du coût du personnel domestique est plus qu'impopulaire.

De fait, une étude approfondie par pays s'imposerait ici, mais dépasse le cadre du présent article.

l'acquis des anciennes se perd à chaque départ et tout est à recommencer avec chacune des nouvelles arrivantes. Dans ces conditions, le succès du modèle de migrations temporaires dans le Golfe doit être perçu non pas seulement en termes de restrictions de droits comme dans la littérature existante (Ruhs et Martin, 2008), mais aussi, et combiné à cette absence de droit, en termes de choix politiques, reflétant l'environnement général de travail, négligeant la notion de développement du *capital humain*.

En conclusion, le modèle golfien d'import temporaire de main d'œuvre étrangère n'est sans doute pas un modèle en sursis, et ce, même si les pressions occidentales pour l'octroi de plus de droits aux travailleurs immigrés devaient porter leurs fruits. Ceci tient au fait que pour l'heure, la structure et la nature de l'emploi s'accommode aux plus bas échelons d'une main d'œuvre sans cesse renouvelée et donc à faible rentabilité et aux plus hauts échelons s'inscrit dans les circuits de circulation des élites. Certainement il y a convergence des modèles migratoires avec un retour en force en Europe de l'idée de rotation pour gérer les entrées de la main d'œuvre la moins qualifiée. De fait, il est bien dans un cas comme dans l'autre un besoin structurel en main d'œuvre : si, dans le premier cas, il est suscité par le vieillissement avéré de la population et des compétences à renouveler sélectivement, dans l'autre c'est avant tout un recrutement sans majeur investissement en capital humain -ce qui explique que le système rotationnel se soit pérennisé sans connaître le sort des programmes européens de *Gastarbeiter*.

Références citées :

Abella, M. I. (1995). Asian Migrant and Contract Workers in the Middle East. The Cambridge Survey of World Migration. R. Cohen. Cambridge, Cambridge University Press.

Asmar, M. R. (1990). The State and Politics of Migrant Labour in Kuwait. Leeds, University of Leeds. **PhD**

Birks, J. S., I. J. Seccombe, et al. (1986). "Migrant Workers in the Arab Gulf: The Impact of Declining Oil Revenues." International Migration Review **20,4**, (Winter 1986): 799-814.

Birks, J. S., I. J. Seccombe, et al. (1988). "Labour Migration in the Arab Gulf States: Patterns, Trends and Prospects." International Migrations **26, 3**: 267-286.

Boghardt, L. P. (2006). Kuwait amid War, Peace and Revolution : 1979-1991 and New Challenges Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Castles, S. (1986). "The Guest-Worker in Western Europe: An Obituary." International Migration Review **20,4**: 761-778.

Castles, S. (2006). "Guestworkers in Europe; A Resurrection? ." International Migration Review **40, 4 (Winter 2006)** 741-766.

Castles, S. and M. J. Miller (1998). The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World. Basingstoke, MacMillan.

Dadush, U. and L. Falcao (2009). Regional Arrangements in the Arabian Gulf. Policy Outlook. Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace: 13.

Feiler, G. (1991). "Migration and Recession: Arab Labor Mobility in the Middle East, 1982-89." Population and Development Review **17, 1 (Mar. 1991)**: 134-155.

Fox, J. W., N. Mourtada-Sabbah, et al., Eds. (2006). Globalization and the Gulf London & New York, Routledge.

Furnivall, J. S. (1942). "The Political Economy of the Tropical Far East." Asian Affairs **29**: 195-210.

Kapiszewski, A. (2006). Arab versus Asian Migrant Workers in the GCC Countries. United Nations Expert Group Meeting on International Migration and Development in the Arab Region. Beirut, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, United Nations Secretariat: 1-21.

Longva, A. N. (1997). Walls Built on Sand : Migration, Exclusion, and Society in Kuwait. Boulder, CO., WestviewPress.

Marchal, R. (2001). Doubaï : cité globale. Paris, CNRS-Editions

Massey, D. S., et al (1998). Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium. Oxford, Clarendon Press.

Roussillon, A. (1985). "Migrations de main d'oeuvre et unité arabe: les enjeux unitaires du modèle irakien." Tiers-Monde **26**, **103**: 637-664.

Ruhs, M. and P. Martin (2008). "Numbers vs. Rights: Trade-Offs and Guest Worker Programs." International Migration Review **42**, **1 (Spring 2008)**: 249-265.

Russell, S. S. (1990). Migration and Political Integration in the Arab World. The Arab State. G. Luciani. London, Routledge: 373-393.

Secombe, I. J. (1983). "Labour Migration to the Arabian Gulf: Evolution and Characteristics 1920-1950." Bulletin British Society for Middle Eastern Studies **10**(1): 3-20.

Secombe, I. J. (1985). "International Labor Migration in the Middle East: A Review of Literature and Research, 1974-84." International Migration Review **19**, **2 (Summer 1985)**: 335-352.

Secombe, I. J. and R. I. Lawless (1986). "Foreign Worker Dependence in the Gulf, and the International Oil Companies: 1910-50." International Migration Review **20**, **3 (Autumn, 1986)**: 548-574.